

Présenté par David Tindall

RÉSUMÉ

Ma présentation porte essentiellement sur le fait qu'il est important, en tant que nation fondée sur le principe démocratique que le peuple détient le pouvoir suprême, que le système électoral auquel nous avons recours favorise plutôt que de réduire la possibilité que le Canada soit réellement gouverné selon la volonté du peuple. Même si le Canada fonctionne comme une démocratie représentative, c'est toujours la volonté de la majorité qui devrait dicter les politiques du gouvernement, et ce, dans le respect des droits des minorités. Comme je l'ai mentionné dans mon mémoire, la substitution des préférences de nos représentants élus à la volonté du peuple dans l'établissement de la politique gouvernementale nous a mis sur une voie qui menace de réduire à néant toute démocratie réelle. Il importe peu de savoir quel système électoral (système uninominal à un tour, système de représentation proportionnelle mixte ou scrutin préférentiel) est le meilleur pourvu que les électeurs soient assurés que leurs représentants élus sont déterminés à les informer des facteurs pertinents à prendre en considération relativement aux questions à traiter, à découvrir quelles sont leurs préférences éclairées et à soutenir ces préférences au Parlement. Un système politique qui encourage les représentants du peuple à consacrer une grande partie de leur temps à dire aux électeurs ce que leur parti veut plutôt que d'aider les électeurs à déterminer ce qu'ils estiment être dans leur intérêt supérieur donne lieu à une dictature démocratique plutôt qu'à une véritable démocratie.

Afin d'améliorer le système électoral de manière significative, nous devons d'abord amoindrir le pouvoir que les partis politiques exercent sur leurs membres, puis renforcer le pouvoir des électeurs afin d'obliger leurs représentants à vraiment revendiquer la volonté des citoyens plutôt que les ordres de leur parti. Il faut ensuite éliminer l'influence de l'argent dans le processus électoral en exigeant que le gouvernement verse tous les fonds aux candidats et non aux partis. Le montant que chaque candidat recevra dépendra du nombre de contribuables qui indiquent le soutenir lorsqu'ils produiront leur déclaration de revenus. Des limites strictes seront établies sur les montants que les candidats peuvent dépenser entre les dates d'élections.

Un système d'échantillonnage structuré et statistiquement significatif sera également mis sur pied afin de connaître les points de vue des électeurs sur les nombreux enjeux soulevés pendant les sessions parlementaires. Dans le cadre de ce système, n'importe qui pourra faire une présentation par écrit, par vidéo ou en personne. Ces présentations seront accessibles à des personnes choisies dans un bassin d'électeurs consentants qui les examineront aléatoirement. Des dispositions seront prises afin d'exclure les présentations essentiellement identiques. En présumant que la qualité des conclusions formulées par une personne s'améliore en fonction de la variété des documents qu'elle étudie, le nombre de votes de chaque personne augmente en fonction du nombre de présentations qu'elle examine.

Les résultats de ces échantillons seront accessibles à tous afin de déterminer à quel point les représentants votent réellement en fonction de la volonté de leurs électeurs.